

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 28 juillet 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 V. 201** Vœu de l'Exécutif relatif à la transparence des rémunérations.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Considérant qu'en octobre 2009, le montant moyen des dix plus hautes rémunérations de l'administration parisienne a été transmis aux élus du Conseil de Paris ;

Considérant que pendant la mission d'information et d'évaluation sur les Ressources Humaines de 2010, cette demande élargie aux 15 plus hautes rémunérations a également été satisfaite ;

Considérant, qu'en avril 2011, conformément à la jurisprudence traditionnelle de la CADA rappelée par le Conseil d'Etat, l'adjointe au Maire en charge des ressources humaines a transmis au Président du Groupe UMPPA, les éléments fixes de ces 15 plus hautes rémunérations ;

Considérant, qu'après l'avis de la CADA du 12 mai 2011, le Maire de Paris a transmis au Président du groupe UMPPA un tableau anonymisé intégrant le total des éléments des 15 plus hautes rémunérations avec leur évolution depuis le début de cette mandature (2008-2011) ;

Considérant que "la commission rappelle que la vie privée des fonctionnaires et agents publics doit bénéficier de la même protection que celles des autres citoyens" ;

Considérant, qu'il convient de faire de ces informations un usage strictement conforme à l'esprit de l'accès aux documents administratifs ;

Considérant que dans le bilan social publié chaque année figure la répartition des rémunérations par déciles qui démontre clairement les efforts de la Ville pour réduire les écarts de rémunérations ;

Considérant que l'Exécutif municipal fait preuve d'une transparence sans comparaison avec celle de l'Etat pour ses propres services et institutions. Ainsi dans le rapport social présenté lors du dernier Conseil de Paris figure la moyenne nette annuelle des plus hautes rémunérations ;

Considérant que le Maire de Paris a plusieurs fois sollicité le président du groupe UMPPPA pour obtenir, en sa qualité de parlementaire, des informations équivalentes des autorités de l'Etat ;

Aussi sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que l'ensemble des ministères fournissent les mêmes informations afin que la Ville de Paris puisse ainsi disposer d'une référence incontestable en matière de transparence sur les rémunérations individuelles des cadres dirigeants.